

## EUROPEAN MILK BOARD - EMB

### Prise de position sur la réduction volontaire de la production contre indemnité

#### 1. CONTEXTE

En mars 2013, le Parlement européen s'est exprimé sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre de la réforme de l'organisation commune des marchés agricoles. Lors de ce vote, le Parlement a confirmé la **réduction volontaire de la production contre indemnité** (ci-après RVP) en tant que nouvel instrument de crise pour le marché laitier.

Cette proposition prévoit l'octroi d'une aide aux producteurs laitiers qui, de manière volontaire, diminuent leur production de minimum 5% pour une durée d'au moins trois mois. Lorsqu'elle octroie cette aide, la Commission impose également un prélèvement aux producteurs de lait qui augmentent leur production durant la même période et dans la même proportion.

Les négociations décisives entre le Parlement européen, les États membres et la Commission européenne (trilogue) sur l'introduction de la réduction volontaire de la production contre indemnité sont actuellement en cours.

#### 2. EVALUATION

Le European Milk Board se félicite de la décision du Parlement européen en faveur de l'introduction de la réduction volontaire de la production. Cet instrument permet, en cas de crise du marché, de réduire l'offre de lait pendant une période déterminée et de rétablir rapidement l'équilibre sur le marché.

**La réduction volontaire de la production est le seul instrument qui permet de prévenir, voire d'enrayer d'éventuelles crises à temps. Nous vous appelons dès lors avec insistance d'intervenir en faveur de la mise en œuvre de la RVP.**

#### Quels avantages la réduction volontaire de la production contre indemnité (RVP) offre-t-elle ?

Le comportement des producteurs laitiers conforme à la situation du marché est récompensé

- Les producteurs décident en chefs d'entreprise responsables si, lorsqu'une crise survient, ils souhaitent étendre ou réduire leur production
- Les producteurs assument eux-mêmes les conséquences financières de leurs décisions

Prévention de crises et soutien au prix du marché

- La RVP permet de combattre une crise à un niveau de prix nettement plus élevé que le seuil d'intervention
- La RVP permet d'éviter de manière efficace des excès et des perturbations sur le marché
- Avec la RVP, les restitutions à l'exportation deviennent superflues

Elle est peu coûteuse et sans incidence sur le budget

- La RVP est une mesure très avantageuse du point de vue financier (relation effort / effet 1:10)
- La RVP peut être financée par les producteurs mêmes à l'aide de prélèvements et d'une participation financière. Elle n'a ainsi aucune incidence sur les finances publiques.